



Retraite et prévoyance du TNS : de l'obligatoire au facultatif

Référence :

Formation sur mesure

Tarif HT par participant :

Prix public : 1 038 € (1241,45 € TTC)

Prix abonné pack expert : 802 € (959,19 € TTC)

Informations pratiques :

- Date : 24-25 janvier 2012
- Ville : PARIS
- Durée : Deux journées, soit 14 heures (09h-17h)
- Public :
 - Professionnels du conseil
 - Professionnels de l'assurance et de la mise en place de solutions

Description :

A l'issue de la session vous serez capable de :

- ↻ Maîtriser parfaitement la protection sociale obligatoire de vos clients TNS
- ↻ Identifier avec précision les vides de garantie selon le niveau de rémunération
- ↻ Faire l'audit avec vos clients des risques à couvrir à titre facultatif

Déroulé :

1. La santé et la prévoyance
 - L'assurance maladie
 - Les prestations en nature (gros risque et petit risque)
 - Les risques de garantie
 - Les indemnités journalières
 - Le montant des prestations
 - La durée de versement
 - L'assurance invalidité
 - L'invalidité partielle et au métier
 - L'invalidité totale
 - Les garanties en cas de dépendance
 - L'assurance décès
 - Le capital décès
 - La rente au conjoint
 - La rente orphelin
2. La retraite
 - Quel est le niveau de retraite procuré aujourd'hui (et demain) par les régimes obligatoires
 - La retraite de base
 - Le calcul de la retraite
 - La pension de réversion
 - Les retraites complémentaires (RSI, sections libérales, CNBF)
 - Le calcul de la retraite
 - La pension de réversion
3. Réaliser le cahier des charges pour remettre à l'assureur
 - Pour chaque section professionnelle, examen systématique des vides de prestation selon le niveau de rémunération
 - Réalisation du cahier des charges



4. Critères de choix d'un contrat Madelin

- Pour chaque type de contrat (santé, prévoyance et retraite), examen systématique des points suivants :
 - Caractéristiques
 - Avantages et inconvénients
 - Règles fiscales et sociales applicables
 - Quand faut-il préconiser tel ou tel type de contrat ?
- Check liste des points à vérifier pour les contrats de prévoyance et de retraite

Niveau et pré-requis :

Formation destinée à un public novice dans le domaine de la retraite et de la prévoyance et ayant besoin de disposer des bases.

Méthodologie d'apprentissage :

- Apport de connaissances
- Etudes de cas pratiques
- Simulations
- Un support sera remis à l'issue de la session



42 Avenue Georges POMPIDOU

69003 LYON

Tel : 04 72 91 54 20 / Fax : 04 72 91 54 25

E-mail : contact@factorielles.fr

<http://www.factorielles.com>

<http://www.factorielles-formationen.com>



Fiche d'inscription formation individuelle

Thème :

Retraite et prévoyance des TNS : de l'obligatoire au facultatif

Date :

24 et 25 janvier 2012 à PARIS

Prix pour les deux journées :

Prix public par participant : 1 038 € HT (soit 1241,45 € TTC)

Prix consenti détenteur Pack Expert : 802 € HT (soit 959,19 € TTC)

Participant :

CABINET : _____

Participant 1 : _____

Participant 2 : _____

Participant 3 : _____

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Mail : _____

Réservé Factorielles CODE CLIENT :

Facturation (si différent) :

CABINET : _____

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Paiement :

Ci-joint un chèque de € correspondant à une inscription pour participant(s) à la session, libellé à l'ordre de Factorielles.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives. Un seul chèque par inscription.

Date

Signature

Formations validées

Par la **CIP, CNCIF, ANACOFI**, ainsi que le **Conseil National des Barreaux**

(Pour toutes autres chambres ou organismes, se rapprocher de France ARNAUD au 04 72 91 54 20).

Conditions générales de vente

Paiement Nos factures sont payables comptant sans escompte.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront calculées à un taux d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné du programme détaillé concerné et d'une convention de formation. Au moins 10 jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : convocation, informations pratiques.

Factorielles est un organisme agréé au titre de la formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro d'agrément est le suivant : 82.69.040.42.69.

Aucune subrogation ne sera faite. Le prix de la participation est à régler directement à Factorielles qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.

Remplacement L'annulation d'une inscription peut entraîner des conséquences très négatives sur le déroulement de la formation, voire nous conduire à la supprimer. Nous vous offrons donc la possibilité de vous faire remplacer sans frais jusqu'au matin même.

Annulation Toute annulation doit nous parvenir **par écrit**, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une **indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT**. Annulation moins de 10 jours avant le stage : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue. Factorielles se réserve le droit de supprimer une session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, nous procédons au remboursement de la totalité du prix de la formation.